

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

CLASSES D'USAGES PERMISES																	
USAGES PERMIS	R : RÉSIDENCE																
	R-1 : Unifamiliale																
	R-2 : Bifamiliale et trifamiliale																
	R-3 : Multifamiliale																
	R-4 : Maison mobile																
	R-5 : Mixte																
	C : COMMERCE																
	C-1 : Voisinage																
	C-2 : Quartier																
	C-3 : Régional																
	C-4 : Spécial																
	C-5 : Agricole																
	C-6 : Services professionnels et administratifs																
	I : INDUSTRIE																
	I-1 : Prestige																
	I-2 : Légère	●															
	I-3 : Lourde																
	P : COMMUNAUTAIRE																
	P-1 : Espace public	●															
	P-2 : Voisinage																
P-3 : Régional																	
P-4 : Spécial																	
A : AGRICULTURE																	
A : Agriculture																	
CONS : CONSERVATION																	
CONS : Conservation																	
CONS-1 : Conservation intégrale																	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS																	
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)																
NORMES																	
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT																
	Isolée	●															
	Jumelée	●															
	Contiguë																
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT																
	Largeur minimale (m)	10															
	Largeur maximale (m)																
	Superficie de planchers minimale (m ²)	300															
	Superficie de planchers maximale (m ²)																
	Hauteur en étage(s) minimale	1															
	Hauteur en étage(s) maximale	3															
	Hauteur en mètres maximale	15															
	RAPPORTS																
	Planchers/terrain maximal	1,2															
	Espace bâti/terrain minimal																
	Espace bâti/terrain maximal	0,4															
	MARGES																
	Avant minimale (m)	9															
	Latérale minimale (m)	3,5															
	Latérales totales minimales (m)	9															
Arrière minimale (m)	12																
LOTISSEMENT																	
TERRAIN																	
Front de lot minimal (m)	40																
Profondeur minimale (m)	40																
Superficie minimale (m ²)	2500																
DIVERS																	
Nombre de logements (min/max)	0/0																
Densité nette log/ha (min/max)	0/0																
PIIA	●																
Notes particulières	(2) (3)																
NOTES								Amendements									
(1) Centre de collecte ou de tri de déchets domestiques								No. Régl.	Date								
								(2) Chapitre XIII - Dispositions particulières à certaines zones, Section XI - Construction autoportante.								RV-1441-037	05-nov-15
																(3) Article 289 - Zones sensibles au bruit routier et ferroviaire	